

BULLETIN D'INFORMATION 2010

Vallée-de-la-Gatineau
L'espace
des découvertes

**Municipalité de
Lac Sainte-Marie**

106, chemin
Lac-Ste-
Marie, C.P.
97
Lac-Sainte-
Marie
(Québec)

J0X 1Z0

LES HEURES D'OUVERTURE DES
BUREAUX ADMINISTRATIFS SONT :

DU LUNDI AU VENDREDI
8h30 À 16h30

Téléphone: 819-467-
5437
Télécopieur: 819-467-
3691

Courriel:
municipalite@lac-sainte-marie.com

VISITER NOTRE NOUVEAU SITE WEB :

www.lac-sainte-marie.com

VIDANGE DE FOSSES SCÉLÉES

La vidange de fosses scellées sera effectuée tous les mardis et les jeudis. Veuillez nous aviser au moins 48 heures à l'avance. Pour éviter des inconvénients et assurer la vidange de votre réservoir scellé, le propriétaire ou l'occupant est responsable de l'accès au réservoir par le vidangeur.

TARIF 2010 ~ 94,00\$

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Vous recevrez un avis par la poste afin que nous puissions procéder à la vidange de votre fosse septique. S.V.P., lire et suivre les directives.

ÉCO-CENTRE

Maintenant pour avoir accès à l'éco-centre, vous devez présenter votre laissez-passer qui vous a été expédié par la poste. Si vous n'avez pas reçu votre laissez-passer, veuillez informer la municipalité.

Période printanière/estivale

Du 1^{er} mai au 31 octobre
Les mercredis de 8h00 à 16h00
Les samedis de 8h00 à 16h00

Période automnale/hivernale

Du 1^{er} novembre au 30 avril
Les mercredis de 10h00 à 15h00
Les samedis de 9h00 à 16h00

CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DU RECYCLAGE

La cueillette sera effectuée tous les lundis. Assurez-vous de sortir vos sacs dès 7h00 AM.

CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS

Du 24 mai au 5 juin et du 6 au 18 septembre.

*Une fois par période les résidents peuvent déposer en bordure de leur entrée, leurs encombrants (gros objets). Le volume total ne doit pas dépasser la capacité d'une camionnette.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD peuvent être déposés dans un bac spécialement conçu à l'éco-centre pour les recevoir. Vous pouvez déposer vos filtres à l'huile, batteries et vos piles. Pour les reconnaître, recherchez un ou plusieurs des pictogrammes suivants;



Corrosif Toxique Inflammable Explosif

BOÎTES À DÉCHETS PRIVÉES

*Assurez-vous que votre boîte à déchets est entretenue et déneigée pour permettre la cueillette des déchets et du recyclage.

En vertu du règlement 2003-09-001, Article

2-3, il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'utiliser un «congélateur» ou tout appareil électroménager comme boîte à déchets.



SÉCURITÉ PUBLIQUE ATTENTION!

Pour tous les appels d'urgence
Composez le 9-1-1

BRÛLAGE EXTÉRIEUR

Les gens désirant effectuer du brûlage extérieur, sont priés de communiquer avec la municipalité au moins 48 heures à l'avance.

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Tous les propriétaires et occupants d'une résidence située sur un chemin privé doivent s'assurer de l'accès à celui-ci (incluant le déneigement) aux services d'urgence (police/ ambulance / incendie).

NUMÉRO CIVIQUE

Pour une meilleure qualité de service

affichez votre numéro civique et assurez-vous qu'il est visible du chemin.